



FAILLIR AVOIR DISPARU

(deux fois)

REVUE
ITINÉRANTE
D'ENQUÊTE
ET DE CRITIQUE
SOCIALE

Une commune libre dans
le port autonome du Havre



Les usines chimiques peuvent-elles être délogées ? Enclavé dans une zone industrialoportuaire, le quartier des Neiges est parvenu, en 1997, à faire annuler le classement en zone Seveso qui le vouait à la disparition.

Texte : **Julia Burtin Zortea**
Photos : **Malou Eude**
et Images d'archives du port du Havre



A lors qu'il arpente le littoral français pour préparer *Terminal frigo*, livre-enquête introspectif sur fond de paysages portuaires et industriels, l'écrivain Jean Rolin pose ses valises au Havre en février 2004. Promeneur solitaire, il traverse les ponts mobiles qui enjambent les canaux artificiels de la zone portuaire et dirige ses pas vers le quartier des Neiges. « À ma connaissance, le seul en France dont les habitants vivent cernés par des installations portuaires en continuelle expansion, menaçant de les étouffer ou de les submerger, si proches que de presque partout on peut entendre les alarmes sonores des engins de manutention, et le choc sourd des conteneurs saisis par les spreaders, ou se posant plus ou moins bruyamment selon le doigté du portiqueur. » Quelques pages plus loin, Jean Rolin décrit les rues aux noms de résistants méconnus et de héros de la classe ouvrière du quartier, les quelques barres HLM qui bordent 495 pavillons pour la plupart autoconstruits, les chiens omniprésents qui aboient derrière les portails, et les cancanements des canards qui s'élèvent de jardins souvent peuplés de Blanche-Neige et des

sept nains – les canards sont des appelants dédiés à la pratique de la chasse dite « au gabion » dans les marais de l'estuaire de la Seine¹.

C'est en 2015, dans un bureau aseptisé du Grand Port maritime du Havre, que j'apprends l'existence de ce récit de Jean Rolin. Mon interlocuteur, chef de l'aménagement du port, se dit agacé de voir que le quartier des Neiges peut susciter l'intérêt littéraire. Il dénonce le romantisme ouvrier de Rolin – c'est bien mal connaître cet auteur. Il ne comprend pas que ce quartier puisse faire l'objet d'une quelconque mise en valeur, et pour cause, il estime que l'on ne vivrait aux Neiges aujourd'hui que sous la contrainte. Quartier pauvre, isolé, mal desservi, détaché du reste de la ville, exposé à quantité de nuisances... L'entretien se poursuit, et j'apprends que mon interlocuteur est entré dans l'administration du port vingt ans auparavant, en 1995, comme stagiaire dans le service qu'il dirige maintenant. Sa mission d'alors : réaliser une étude sur les conséquences de l'enclavement dans le tissu portuaire du quartier des Neiges et se livrer, à titre prospectif, à l'évaluation d'une expropriation complète du quartier par le port, chiffrée à 473 millions de francs. Aucune valeur, les Neiges ?

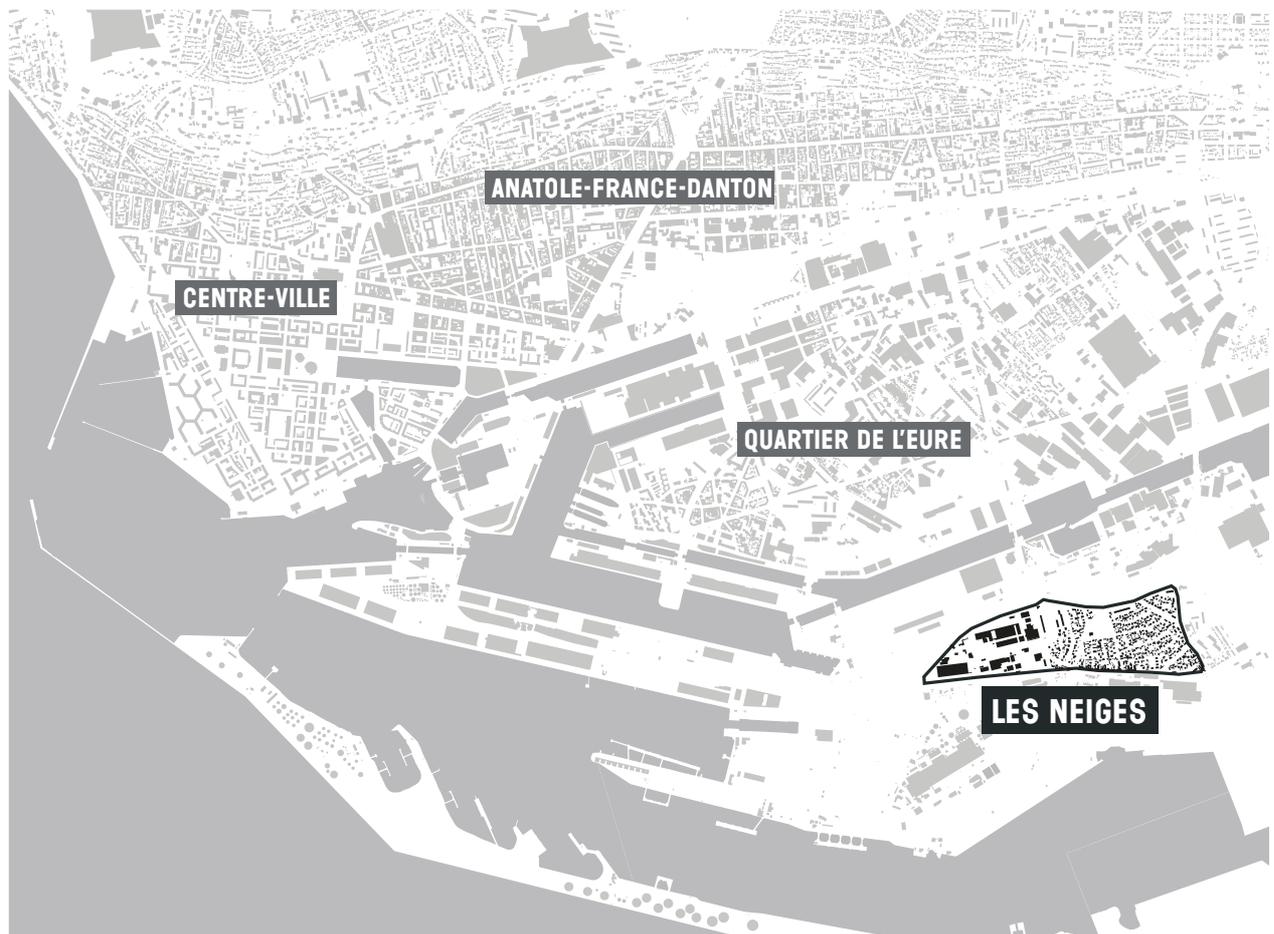
L'année 1995 n'est pas une année quelconque au Havre. C'est celle où la mairie passe aux mains de la droite après quarante ans de mandature communiste (avec une parenthèse socialiste de 1959 à 1965). C'est aussi à cette époque que l'État décide la construction d'un gigantesque terminal à containers (Port 2000) qui doit permettre au Havre – et à la France – de mieux se positionner dans le trafic mondial containérisé. Et 1995, enfin, est l'année où le quartier des Neiges est classé en zone Seveso, du fait de sa proximité avec deux entreprises stockant des produits toxiques, explosifs et inflammables : Thann & Mulhouse, une usine de fabrication d'oxyde de titane, et Hydro Agri, une usine de fabrication d'engrais emmagasinant de l'ammoniac en grande quantité. Ce classement, qui restreint l'urbanisation du quartier, aura pour effet de dévaluer les terrains et le bâti, ce qui facilitera les expropriations à terme – le service planification de l'aménagement du port le sait pertinemment.

En 2020 cependant, le quartier des Neiges est toujours sur la carte. Il compte encore près de 1 800 habitant-es, cinq immeubles HLM, le même nombre de pavillons qu'avant, quelques rares commerces, le stade Eugène-Friot, l'école

maternelle Jules-Durand, l'école primaire Jean-Jaurès et un centre d'accueil pour demandeurs-ses d'asile. À la suite d'une longue enquête publique, Port 2000 a en effet été construit bien plus loin, quelques kilomètres au sud-ouest dans l'estuaire, mais surtout la menace Seveso s'est évaporée. Chose inédite en France, ce classement préfectoral a été annulé en 1997 après une forte mobilisation des habitant-es du quartier, et les usines chimiques ont quitté les lieux. Les Neiges, un endroit où l'on ne vivrait que sous la contrainte ? Ou au contraire un quartier-contrainte pour la Ville, le port et l'État, bien obligés d'en reconnaître l'existence et de faire avec ?

UNE COMMUNE DANS LA VILLE

Retracer l'histoire des Neiges n'est pas chose évidente. Les livres, fournis quand il s'agit de restituer l'histoire urbanistique du Havre – ville dont 85 % de la surface bâtie a été détruite par les bombardements de l'aviation britannique dans le cadre de la Libération en septembre 1944 –, ne comportent presque aucun indice sur la trajectoire de ce quartier si étrangement localisé.



Idem du côté des universitaires. Si l'enclave existe, l'histoire de son enclavement n'existe pas. En fait, ce territoire suscite aujourd'hui majoritairement le mépris et une série de poncifs : ici on entend parler de la « violence » des Neigeois-es et de possibles car-jackings dans le quartier, là de son côté « magouilleur » ou « péquenaud », tandis que l'équipe municipale oscille entre condescendance folklorisante (« *C'est un village qui a une âme* », « *Il règne un esprit de famille*² ») et arrogance franche (« *Ce sont des personnes à apprivoiser*³ »). Ce quartier, majoritairement blanc, où se côtoient ouvriers-ères retraité-es ou en activité, quantité de chômeurs-ses⁴, pêcheurs et chasseurs braconnant dans l'estuaire, personnes vivant de la débrouille et personnes racisées installées dans les HLM, perturbe les Havrais-es.

Comme toujours, les silences et le mépris sont éloquentes et racontent l'histoire par le verso – cela d'autant plus dans une ville qui travaille très activement à faire peau neuve en misant sur son attractivité portuaire, patrimoniale et culturelle depuis vingt ans⁵. Car, à s'y plonger, les Neiges racontent une tout autre histoire du Havre au xx^e siècle, qui tranche avec le grand récit moderniste de l'« édification » de la France après la Seconde Guerre mondiale⁶. Un récit local passé à la trappe de l'histoire officielle – alors que c'est ce même récit qui a permis au quartier de résister aux assauts industriels.

Ce n'est que plusieurs mois après m'être installée aux Neiges, en 2015, qu'on me tend *Adieu la Tortue*, l'autobiographie du prêtre Roger Riou, publiée en 1974. Ce dernier a grandi là, et revient sur la constitution du quartier, qu'il situe en 1922.

« Le dimanche, tous les occupants des meublés misérables [du Havre] se dirigeaient vers l'ex-camp anglais, porteurs de poteaux et de madriers. Les coups de marteau retentissaient. Ça se bâtissait. Ça commençait à ressembler à quelque chose. Là, on ne pouvait plus nous mettre dehors. [...] On a mis deux ans à faire sortir notre petite ville des chapes de ciment et du mâchefer qui l'entouraient. [...] On peignait avec frénésie. On attribuait à la couleur une vertu magique pour chasser la crasse, la grisaille, la misère. Un comité de quartier s'est formé pour donner son avis sur l'organisation de la ville : il ne pouvait y avoir de municipalité, puisque nous étions les administrés du Havre. On vivait dans une indépendance de fait : la commune libre des Neiges⁷. »

2. Voir le livret de la ville du Havre, *Bienvenue au (nouveau) village des Neiges*, 2011.

3. Entretien avec l'adjoint au maire chargé des « quartiers Sud », 2015.

4. Le recensement de 2010 de l'Insee comptabilise 26,4 % de chômeurs-ses aux Neiges (dont 35,7% chez les femmes).

5. Outre l'extrême spécialisation technique du port du Havre, le centre-ville, dont la reconstruction a été menée par le célèbre architecte Auguste Perret, a été inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco en 2005, et la ville a célébré ses 500 ans en grande pompe en 2017.

6. « "Il ne s'agit pas de reconstruire mais d'édifier". Servitudes et grandeurs de la politique de reconstitution agricole dans le massif du Vercors après 1945 », Sylvain Brunier, *Histoire et Mesure* n° 28, 2013.

7. *Adieu la Tortue*, Roger Riou, éd. J'ai lu, 1976, p. 62-70.

À la fin des années 1930, dans un rapport adressé à l'évêque de Rouen, un abbé observe que la population des Neiges compte « 7 000 habitants », aux « votes massivement communistes », avant de chercher à rassurer son interlocuteur au sujet de la moralité de ces ouvriers-ères : « *Leur instinct propriétaire se révèle aussi bien dans le désir d'acquérir sa maison que de garantir son jardin d'une haie de fils de barbelés assez significatifs*⁸. » « *Instinct propriétaire* » ou affirmation de formes de vie singulières, dignes, autonomes ? Les pavillons, qui comprennent presque tous des jardins potagers, sont en grande majorité édifiés sur des terrains inoccupés et non urbanisés, appartenant à la raffinerie Lebaudy-Desmarais, installée un peu plus loin. Avant la Seconde Guerre mondiale, une multitude de statuts fonciers cohabitent ainsi aux Neiges. Quelques rares personnes possèdent un véritable titre de propriété (celles qui ont racheté les fermes à leurs propriétaires par exemple), certaines sont logées dans des baraquements ouvriers par le chantier naval, d'autres paient une petite contribution à la raffinerie, ce qui pacifie leur présence. Une majorité squatte purement et simplement les terrains, jusqu'à l'évacuation du quartier pendant la guerre.

Une majorité squatte purement et simplement les terrains, jusqu'à l'évacuation du quartier pendant la guerre.

ADMINISTRER PAR LE “ZONAGE”

En 1945, depuis son balcon, le poète Michel Leiris contemple le Havre dévasté par les bombes. C'est comme, remarque-t-il, « *s'il s'était agi de renouveler, dans le monde le plus réel, sur un terrain peuplé d'êtres vivants, la fameuse opération cartésienne*⁹ ». Il ne croyait pas si bien dire : la catastrophe dite « de la table rase » a offert les conditions idéales d'un réaménagement de la ville selon les priorités de l'État. À travers les services déconcentrés de son ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU), le gouvernement présente le nouveau plan d'aménagement de la région du Havre aux membres du conseil municipal le 20 juillet 1945. Ce plan comprend de « *grands zonages* » qui n'existaient pas avant la guerre. Il introduit un strict partage des espaces de la ville selon une logique fonctionnaliste

8. « Rapport de l'abbé Joseph Boulet à l'attention de l'évêque de Rouen », archives diocésaines du Havre, 1937.

9. « De la littérature considérée comme une tauromachie », essai-préface [1945] à la réédition de *L'Âge d'homme*, éd. Gallimard, 1939.

10. Compte rendu du conseil municipal du Havre du 20 juillet 1945.

et vise en particulier à la création d'une zone industrielle et d'une zone portuaire où pourront s'installer les usines « *particulièrement gênantes pour le voisinage*¹⁰ ». Soumis à enquête publique auprès des habitant·es au mois d'août 1946, le plan soulève la colère de trois quartiers ouvriers (l'Eure, Vallée et Béreult) voués à disparaître car situés dans la nouvelle zone industrielle. Avec le soutien des maires qui se succèdent à la Libération, ils finissent non sans négociations par être intégrés au plan en 1948. Mais qu'en est-il des Neiges, qui se trouve au beau milieu de la nouvelle zone industrialo-portuaire ?

Alors que la reconstruction s'organise dès 1945, personne ne se fait le porte-voix des Neiges en conseil municipal dans l'immédiat après-guerre, bien que ses ex-habitant·es soient revenu·es occuper ses ruines. De fait, aucun sauvetage politique du quartier n'a été prévu par les institutions locales, car



il se trouve désormais au cœur du nouveau domaine du port autonome. Ce n'est pas un détail. Le relèvement de l'outil économique est alors une priorité nationale, et le port du Havre en est l'un des leviers¹¹. Doté d'une législation et de moyens matériels exceptionnels facilitant sa reconstruction et son expansion, le port autonome s'est taillé la part du lion avant même que la guerre ne soit achevée. Des commissions portuaires, créées en 1943, sont par exemple autorisées à réserver des terrains dans le périmètre des plans de reconstruction des villes – aux Neiges, le port autonome s'est porté acquéreur, en pleine guerre, de nombreux terrains squattés¹². Différentes conceptions et échelles de l'autonomie se confrontent ainsi en 1945 : pour le port, l'adjectif « autonome » désigne un immense pouvoir de gestion, de police et d'aménagement entièrement tendu vers l'objectif économique ; pour les Neigeois·es, il nomme un ensemble de maisons comprises comme des « *espaces d'auto-appartenance et de jeu libre des forces*¹³ ».

L'ENCLAVEMENT :

LA RANÇON DE L'AFFIRMATION

Après guerre, « *curieusement, la population évacuée revient squatter les ruines des Neiges. [...] Pendant dix ans, des familles entières vont camper* », décrit un livret d'opéra réalisé aux Neiges¹⁴. On apprend aussi que les habitant·es construisent un dispensaire en 1951 sur proposition d'une sœur dominicaine. Puis qu'en 1955 ils et elles parviennent à obtenir du chantier naval à proximité un petit terrain, sous le statut de concession d'occupation temporaire, pour y construire un lavoir abrité. Trois ans plus tard, en 1958, le lavoir est remplacé par un « centre ménager » disposant d'une machine à laver achetée à crédit par les habitant·es, installée sur un terrain prêté par le port – ultérieurement récupéré par celui-ci¹⁵. Si la vie se réorganise aux Neiges, ce dernier exemple montre bien l'incertitude foncière qui pèse sur l'existence de chacun·e.

Tandis que le quartier se reconstruit de manière autonome depuis trois ans, le Comité de défense des intérêts généraux des Neiges parvient en 1948 à faire valoir que ce territoire comprend quelques personnes possédant de véritables titres de propriété, ce qui leur permet d'entrer dans le processus institutionnel de reconstruction. Dès lors, l'équipe municipale et le MRU vont, tantôt timidement, tantôt franchement, plaider en faveur de

11. « Le port autonome face à la ville durant la reconstruction du Havre (1941-1965) », Frédéric Saunier, *Cahiers havrais de recherche historique* n° 71, 2013, p. 71.

12. Archives départementales de la Seine-Maritime, cote 229 W 589.

13. *Le Monde privé des ouvriers*, Olivier Schwartz, éd. PUF, 2012.

14. Ce livret d'opéra créé à l'initiative du centre de loisirs et d'échanges culturels (Clec) des Neiges en 1989 revient, en introduction, sur les « réalités d'un quartier » qui ont inspiré son écriture. *Quai des Neiges*, rapport et livret d'opéra, 1989, p. 19.

15. *Si le quartier des Neiges m'était conté*, Louise Bengtsson, Thérèse Cassani, Marius Bastide, édité à compte d'auteur·e, 2005, p. 79.

la reconnaissance de son caractère habité. Les négociations avec le port autonome sont âpres, prises dans des jeux d'intérêts troubles et contradictoires. Le port, censé restituer des terrains aux habitant-es, ne les concède qu'au moyen de baux

En changeant les règles d'urbanisme, la qualification Seveso dévaluera leurs biens et facilitera les expropriations.

précaires, et expulsera quantité de personnes au moment où il cherchera à récupérer ses réserves foncières pour construire les terminaux et parcs à containers de l'Atlantique et de l'Europe. La municipalité communiste, qui entretient des rapports conflictuels avec le port autonome, viabilise le quartier, le dote d'infrastructures publiques et s'engage au début des années 1960 dans une politique de légalisation mas-

sive des situations foncières irrégulières¹⁶. En 1965, c'est la victoire : les Neiges sont intégrées par l'État (par le biais du MRU) à la « zone résidentielle » du plan d'urbanisme. L'enclave est enfin pleinement reconnue. Mieux, la majorité de leurs habitant-es disposent désormais de titres de propriété, ce qui les protège, a priori, des griffes du port, qui lorgne en permanence le quartier, cherchant par tous les moyens à récupérer les parcelles inoccupées ou squattées (il en reste quelques-unes) jusqu'à la fin des années 1980.

Dans le même temps néanmoins, le cadre de vie ne va cesser de se dégrader : la mairie procède, à l'entrée ouest des Neiges, à la construction de la station d'épuration des eaux usées de la ville en 1965, puis à celle de l'usine d'incinération des ordures ménagères en 1968. L'inauguration de cette dernière coïncide avec la mise en route de la première tranche de la centrale thermique EDF construite à quelques centaines de mètres au sud-ouest du quartier. Puis les usines chimiques s'installent à proximité. En 1987, le port commande une enquête à l'agence d'urbanisme de la région du Havre quant au devenir urbanistique du quartier. En conclusion, celle-ci préconise notamment la technique du « *laisser-faire* » institutionnel, afin d'accompagner un processus d'« *épuiement* » jugé irrémédiable par de plus en plus de décideurs politiques – la population des Neiges est passée de 5 438 personnes en 1962 à 2 800 en 1987¹⁷.

16. Une proportion importante d'habitant-es est alors installée sur les terrains d'un ferrailleur et sur des parcelles de la raffinerie Lebaudy-Desmarais qui n'ont pas été vendues au port autonome lors de la Seconde Guerre mondiale.

17. *Devenir des zones situées à l'interface de la ville et du port*, agence d'urbanisme de la région du Havre, rapport d'étude n° 376, 1987.



SEVESO, LE RETOUR DE LA MENACE

Dans le quartier, la cohésion entre les habitant·es est restée forte de l'après-guerre aux années 1980, favorisée par une faible mobilité résidentielle. On m'y décrit des légumes qui circulent dans le voisinage, des écrivains publics improvisés, des fêtes de quartier, un comité de quartier communiste extrêmement actif, mais aussi la « psychose de l'expulsion » qui s'est installée à la suite des vagues d'évictions et de relogements en HLM, des enquêtes sociales et de l'improbable propriété obtenue grâce aux mesures de régularisation. Nombre d'existences se racontent aujourd'hui comme « brisées » par la perte des petites maisons, des apprentis et des immenses jardins construits sur les terrains du port, mais aussi par le chômage qui croît au Havre dès les années 1980.

C'est dans ce contexte que la directive européenne « concernant les risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles », dite Seveso, est transposée dans le droit français. En 1990, à l'occasion de la révision du plan d'occupation des sols (POS), le préfet de la Seine-Maritime indique au maire du Havre les impératifs que devra respecter le futur plan en matière de prévention des risques et conseille de classer le quartier en zone de protection. En attendant le classement

officiel, le préfet préconise surtout d'éviter qu'il se densifie. Les permis de construire ne sont, dès lors, plus accordés par le service d'urbanisme de la mairie.

Au début des années 1990, aucune mobilisation collective n'émerge encore aux Neiges. Cependant, en rappelant l'existence de risques industriels, le document préfectoral fait apparaître une source de vulnérabilité jusqu'alors ignorée dans un quartier où la principale inquiétude était générée par l'expansion du port, où la nuisance industrielle était avant tout perçue comme sonore. L'alarme est déclenchée. Jean-Pierre Thouret, habitant du quartier et docker à la retraite, commence à noter quotidiennement les effets de la pollution. En avril 1993, il participe à une enquête organisée conjointement par l'association Écologie pour le Havre et un sociologue de l'université de la ville, dont les conclusions révèlent une pollution de l'air par les fumées de l'usine d'incinération des ordures ménagères¹⁸. Le pharmacien des Neiges est mis à contribution : il atteste qu'il vend plus de médicaments contre les maladies respiratoires que ses collègues du centre-ville¹⁹. En janvier 1994, Jean-Pierre Thouret et le président d'Écologie pour Le Havre

dénoncent auprès de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire) des incinérations illégales de déchets par les Entrepôts frigorifiques de la Basse-Seine – l'entreprise est installée à une centaine de mètres au nord du quartier et ses fumées dérangent les riverains²⁰. En juillet, une délégation de commerçants des Neiges se plaint de la pollution produite par l'usine d'incinération auprès des élu·es²¹. Aussi, quand en septembre 1994 la municipalité du Havre publie le POS révisé et confirme le classement du quartier en zone Seveso, les habitant·es ont considérablement élargi leurs représentations des dommages subis.

dénoncent auprès de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire) des incinérations illégales de déchets par les Entrepôts frigorifiques de la Basse-Seine – l'entreprise est installée à une centaine de mètres au nord du quartier et ses fumées dérangent les riverains²⁰. En juillet, une délégation de commerçants des Neiges se plaint de la pollution produite par l'usine d'incinération auprès des élu·es²¹. Aussi, quand en septembre 1994 la municipalité du Havre publie le POS révisé et confirme le classement du quartier en zone Seveso, les habitant·es ont considérablement élargi leurs représentations des dommages subis.

PRENDRE SON DESTIN EN MAIN

Les Neigeois·es sont inquiets·ètes : en changeant les règles d'urbanisme, en les faisant entrer dans la catégorie « riverain·es d'une usine à risque », la qualification Seveso dévaluera leurs

Les habitant·es renouent alors avec leur mémoire longue. Et brassent ciel et terre en défense du quartier.

18. Analyse des résultats de l'enquête « Vivre aux Neiges », documents de l'association Écologie pour le Havre.

19. « J'habite une zone à risque », Daniel Roux, *Le Jour*, 29 juin 1993.

20. « Une entreprise sous haute surveillance », Christophe Prêteux, *Le Havre presse*, 27 janvier 1994.

21. « Denis Merville à l'écoute des commerçants », Agathe Martin, *Le Havre libre*, 7 juillet 1994.

biens et facilitera les expropriations à terme. Aussi, pendant les quelques mois d'enquête publique qui suivent la publication du POS, ils et elles s'en remettent aux élu·es qui, à gauche comme à droite, les défendent mollement²². À l'issue de l'enquête, le classement du quartier est confirmé le 24 février 1995, et les Neigeois-es sont furibond·es. Jean-Pierre Thouret se souvient : « *Nous, on a vu le PC s'écrouler alors qu'il était acquis dans le quartier. Franchement, dans les réunions, quand on s'est rendu compte qu'on nous prenait pour des imbéciles... on a dit aux élus : "Vous ne nous défendez pas, donc nous, on va se défendre."* » Les habitant·es l'ont bien compris : les Neiges ne constituent plus un enjeu important de positionnement politique. Les rapports de force qui ont opposé les autorités locales après guerre se sont estompés. N'étant plus un quartier « à sauver » face au port, n'étant plus monnaie d'échange dans le conflit qui animait la municipalité, le port et l'État lors de la reconstruction, il redevient dans les années 1990 candidat à une possible disparition – somme toute, le classement en zone Seveso parachève le zonage dessiné cinquante ans auparavant. Ainsi, les habitant·es renouent alors avec leur mémoire longue. Et brassent ciel et terre en défense du quartier.

Il y a Mauricette Trébutien, la présidente du comité de quartier, qui harcèle le port autonome par téléphone jusqu'à obtenir une lettre de son directeur affirmant qu'il n'a aucune visée foncière sur les Neiges – les habitant·es savent bien que c'est faux mais décident de le piéger à son jeu. Il y a Riton, ancien pêcheur et passeur de mémoire, qui exhibe une lettre datée de 1959, envoyée aux Affaires maritimes alors qu'il s'inquiétait déjà de la pollution en baie de Seine, et qui lui permet de répéter à l'envi aux journalistes que « *l'écologie a été inventée aux Neiges* ». Il y a Émile, souvent appelé à témoigner dans les médias au titre d'habitant de la maison la plus concernée par les nuisances du port. Et puis tou·tes les autres, commerçant·es et habitant·es, qui manifestent régulièrement dans le centre-ville. « *Normalement, les cellules de crise, c'est les élus qui les créent. Nous, on a créé notre propre cellule de crise* », raconte Jean-Pierre Thouret. Cette « *cellule* » exige et obtient de la sous-préfecture les documents relatifs à la gestion des risques industriels au Havre, ce qui lui permet d'élaborer un argumentaire en deux points. D'une part, il s'agit de contester les plans de la Drire – lesquels situent le quartier des Neiges à l'épicentre de la logique

22. Le maire Daniel Colliard (PC) et son opposant Antoine Rufenacht (RPR) se contentent de demander des dédommagements financiers à l'État pour combler la future dévaluation des biens des propriétaires – entérinant par là même le classement.

spatiale de diffusion des effets des catastrophes industrielles potentielles – en démontrant que la ville entière, en particulier le centre-ville, serait touchée en cas d'accident majeur. D'autre part, les Neigeois-es recentrent les débats sur la responsabilité des usines à l'origine du classement du quartier, et plaident pour une réduction des risques à leur source, en prenant soin de rappeler l'antériorité des habitations sur ces industries.

Estimant qu'ils ont eu « *une chance pas possible* » de tomber en pleine période préélectorale des municipales et des présidentielles de 1995, les membres de la cellule font feu de tout bois. Iels obtiennent un rendez-vous avec Michel Barnier, alors ministre de l'Environnement, font venir Dominique Voynet, candidate écolo à la présidentielle, et finissent par arracher le soutien d'Antoine Rufenacht, député RPR, président du conseil régional et candidat aux municipales, qui oriente une partie de sa campagne sur le sauvetage du quartier. En avril 1995, celui-ci avance l'idée que les autorités publiques pourraient offrir une aide financière aux travaux de confinement des stocks d'ammoniac de l'usine Hydro Agri. Cette déclaration est positivement accueillie par la Drire et la préfecture de Haute-Normandie. Dans l'attente de sa réalisation, le préfet répond qu'« *il convient de surseoir à l'examen des dispositions d'urbanisme s'appliquant aux Neiges* ». Une seconde fois, le quartier est sauvé.

C'est en 1997, après achèvement des travaux dans l'usine Hydro Agri et obtention d'un jugement administratif en faveur de la dépollution de l'usine Thann & Mulhouse, que le classement en zone Seveso du quartier est définitivement suspendu. Entre-temps, les habitant-es, cette fois-ci aidé-es par l'opposition communiste à la nouvelle mairie RPR, ont dû rappeler à Antoine Rufenacht ses engagements préélectoraux. À l'époque, cette mesure de compensation financière par l'État est a priori inédite.

Par la suite, l'usine Hydro Agri comme celle de Thann & Mulhouse ont fini par déménager. Les Neigeois-es, en particulier Jean-Pierre Thouret, continuent à participer à nombre de réunions techniques portant localement sur la question des risques industriels et de la pollution environnementale. L'usine d'incinération est finalement démantelée en 1998, et la station d'épuration, intégralement reconstruite avec des installations couvertes – donc non odorantes – entre 2008 et 2011. En 2015, Jean-Pierre Thouret estime que la qualité de vie du

quartier des Neiges a atteint « *un niveau acceptable* », avant de conclure : « *Seveso, c'était une suite logique où les habitants se prennent en charge. Ils se sont levés après la guerre en créant un comité. Si on n'attaque pas le quartier, ça se passera bien, mais s'il y a, une nouvelle fois, des attaques sur le quartier, il y a des habitants qui vont se lever.* » **Z**

Le mercredi 20 novembre 2019, à l'occasion du conseil de quartier des Neiges qui s'est tenu dans l'école Jean-Jaurès, le maire du Havre et son équipe se sont fait prendre à partie par nombre d'habitant-es, hostiles à la destruction annoncée du stade Eugène-Friot. La police a répondu en envoyant une grenade de désencerclement et deux grenades lacrymogènes, et trois personnes ont été placées en garde à vue.

